

Procès-verbal

de la 69^e Assemblée générale de l'Association des Communes Suisses (ACS)
Jeudi 19 mai 2022, 9h45–13h30, La Marive, 1400 Yverdon-les-Bains VD

Présents: 44 représentant-e-s des communes membres de toute la Suisse ainsi que de nombreux invité-e-s et représentant-e-s d'institutions affiliées (environ 110 participant-e-s au total)

Présidence: Hannes Germann, conseiller aux États, président de l'ACS

Procès-verbal: Fabiola Kummer, responsable administration et comptabilité, ACS

Accueil et ouverture de la 69^e Assemblée générale

Le président Hannes Germann ouvre la 69^e Assemblée générale à Yverdon-les-Bains, VD. Il salue les membres du Comité de l'ACS qui sont présents, les délégué-e-s des communes membres et des institutions, les représentant-e-s d'organisations partenaires et d'offices fédéraux ainsi que d'organisations cantonales, et tous les invité-e-s au Centre de congrès La Marive.

L'Association des Communes Suisses (ACS) est la voix politique des communes en Suisse; cette affirmation est renforcée par le fait que 1'519 communes sur 2'145 au total sont membres de l'ACS, ce qui correspond à un pourcentage de 71%. Au nom de l'ensemble du Comité et du Bureau, le président Hannes Germann remercie tous les membres pour leur adhésion, pour la confiance et pour leur soutien précieux.

Grâce à l'ACS, les communes ont un partenaire fiable à leurs côtés qui s'engage à l'échelle nationale pour défendre leurs intérêts au niveau politique. L'ACS s'est également appliquée l'an passé, de façon résolue et avec succès, à faire entendre les préoccupations des communes à l'échelon de la Berne fédérale et à éviter que leur marge de manœuvre ne soit encore davantage limitée. Cette année, l'Assemblée générale est placée sous le signe de l'«Administration numérique».

Pierre Dessemontet, syndic d'Yverdon-les-Bains, salue les participants au nom de la commune hôte. Il se réjouit que l'ACS ait décidé d'organiser son AG de cette année dans sa ville.

Dans son allocution de bienvenue, Hannes Germann a abordé la guerre qui fait rage en Ukraine depuis le 24 février. Il parle d'une nouvelle ère dans le domaine de la sécurité et de l'approvisionnement. Dans un tel contexte, il évoque aussi les migrations, qui constituent un exemple de ce que peut être la collaboration à trois niveaux entre la Confédération, les cantons et les communes.

Quoi qu'il en soit, la Suisse est bien placée et prête à surmonter ces défis importants. En tant que troisième niveau étatique, les communes ont l'expérience et les compétences pour gérer les situations de crise et d'urgence.

Il attire ensuite l'attention sur le thème d'actualité de l'AG, à savoir la «Numérisation – administration numérique». Pour les communes, il est important que la numérisation des prestations communales de l'État puisse être mise en œuvre de concert avec les autres niveaux étatiques. L'ACS soutient sur le plan fédéral l'aspiration des cantons et de la Fédération à mettre en place les travaux de concert là où c'est possible. En conséquence, l'association est membre de la nouvelle organisation «Administration numérique suisse». Le thème «Numérisation – administration numérique» sera débattu après la partie statutaire par diverses personnalités importantes de tous échelons de l'État.

Claudine Wyssa, vice-présidente de l'ACS et syndique de Bussigny (VD), salue l'Assemblée en langue française. Felice Dafond, membre du Comité et syndic de Minusio (TI), salue l'Assemblée en langue italienne. Carmelia Maissen, membre du Comité et présidente de la commune d'Ilanz/Grion (GR), salue l'Assemblée en langue romanche.

Hannes Germann profite de l'occasion afin de féliciter chaleureusement Carmelia Maissen pour son élection récente au poste de conseillère d'État du canton des Grisons. L'entrée en fonction de celle-ci aura lieu début 2023.

Assemblée générale, partie statutaire

Le président constate que les membres de l'ACS ont reçu l'invitation ainsi que l'ordre du jour de l'Assemblée générale dans les délais et qu'aucune autre proposition n'a été présentée. Il propose de renoncer à l'élection d'un scrutateur. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les personnes présentes.

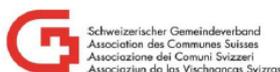
L'Assemblée générale 2021 s'est une nouvelle fois tenue sous forme écrite en raison de la pandémie de coronavirus. Les résultats ont été publiés le 10 juin 2021 sur le site Internet. La participation au vote a été d'environ 24%, et donc légèrement supérieure à celle de l'année précédente. Toutes les propositions du Comité ont été soutenues.

Ordre du jour

1. Approbation des résultats de l'Assemblée générale 2021 (sous forme écrite)
2. Approbation du rapport annuel 2021
3. Approbation des comptes 2021 après prise de connaissance du rapport de révision
4. Décharge du Comité
5. Fixation des cotisations des membres pour 2023
6. Élection de l'organe de révision
7. Divers

Procédure

1. Résultats de l'Assemblée générale 2021 (sous forme écrite)



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associazione de las Vischnancas Svizzras

68. ordentliche Generalversammlung des Schweizerischen Gemeindeverbands (SGV)
Donnerstag, 10. Juni 2021, schriftliches Verfahren

Resultate der statutarischen Geschäfte

Antrag	ja	nein	Enthaltungen	Total
1. Protokoll GV 2020	363	0	3	366
2. Abnahme Jahresbericht 2020	363	0	3	366
3. Abnahme Jahresrechnung 2020 / Kenntnisnahme Revisionsbericht	363	0	3	366
4. Entlastung des Vorstands	363	0	3	366
5. Festsetzung der Mitgliederbeiträge 2022	362	0	4	366
6. Wahl der Revisionsstelle	362	0	4	366

Stimmbeteiligung

Anzahl Mitglieder	1538
Anzahl eingegangene Stimmzettel	366
Stimmbeteiligung in %	23.80

Bern, 10. Juni 2021
Schweizerischer Gemeindeverband

Der Präsident

Hannes Germann
Ständerat

Der Direktor

Christoph Niederberger

Les résultats publiés sur le site Internet de l'ACS sont approuvés sans discussion et sans opposition. Le président remercie la rédactrice.

2. Approbation du rapport annuel 2021

Le président Hannes Germann informe sur les nombreuses activités de l'ACS au cours de l'année précédente et aborde brièvement certains sujets particulièrement importants pour le renforcement de la position des communes. Le rapport annuel a été publié sur le site Internet de l'ACS.

Pandémie de coronavirus: engagement en faveur d'un soutien financier

L'année dernière, l'ACS a soutenu les projets de loi Covid-19 du Parlement qui permettaient d'investir plusieurs milliards de francs dans des mesures de soutien financier auprès des entreprises et des particuliers concernés. Les communes en ont profité directement, car des subsides ont également été versés pour les transports publics locaux et la culture, des secteurs qui, normalement, sont financés en grande partie par les communes. Mais les communes en ont aussi profité de façon indirecte, moins de personnes ayant dû recourir à l'aide sociale économique sous forme d'aides pour cas de rigueur et d'indemnités de

chômage partiel. C'est une des raisons pour lesquelles la Covid a joué pour les finances communales un rôle moins négatif qu'on ne le craignait. L'augmentation attendue des dépenses d'aide sociale n'a pas eu lieu jusqu'à présent. Mais cela pourrait changer brusquement à moyen terme. Et les communes doivent s'y préparer. L'Association soutient ce processus, notamment avec le guide sur la «Gestion financière des communes lors de situations particulières» ou à travers son influence dans d'importantes affaires fédérales.

Loi sur les voies cyclables – davantage de marge de manœuvre dans la mise en œuvre

À la suite de l'Initiative vélo adoptée en 2018, le Parlement a débattu l'année dernière de la mise en œuvre de la Loi sur les voies cyclables. Par le biais d'une planification obligatoire pour les cantons et les communes, le Conseil fédéral veut s'assurer que l'infrastructure des voies cyclables soit aussi continue que possible. Dans de nombreux cantons, il existe déjà des bases de planification intégrée incluant le trafic cycliste. Fondamentalement, la nouvelle loi enfonce des portes déjà ouvertes.

L'ACS a œuvré de manière conséquente pour que la marge de manœuvre nécessaire à la planification et à la mise en œuvre soit préservée pour les cantons et les communes. Dans le cadre du projet, la Confédération peut édicter des principes et soutenir l'exécution subsidiairement aux cantons. Mais concrètement, cela relève de la compétence des cantons et des communes de déterminer la configuration du réseau de pistes cyclables du canton concerné. L'ACS se montre satisfaite dans l'ensemble avec le projet de loi adopté entre-temps. La mise en œuvre proprement dite sera un grand défi, mais les cantons et les communes ont en tout vingt ans pour cela.

Politique fiscale

Par ailleurs, différents projets de politique fiscale d'envergure ont été évoqués, avec un impact financier considérable sur les communes. En 2021, l'ACS a activement participé aux débats sur la suppression de la valeur locative, la mise en œuvre de la réforme fiscale de l'OCDE et l'introduction de l'imposition individuelle au niveau fédéral. Toutes les réformes auraient pour les communes des répercussions financières assez importantes et l'engagement politique est donc largement justifié.

Cette année encore, l'agenda politique des communes s'attelle à des sujets d'importance avec la discussion politique sur la desserte de base dans les secteurs de la poste et des télécommunications, le financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières, ou encore les initiatives populaires en suspens au Parlement comme l'Initiative pour le paysage.

Le président demande si les membres ont des remarques à formuler et procède au vote sur le rapport annuel 2021.

Décision: le rapport annuel 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation des comptes annuels 2021 après prise de connaissance du rapport de révision

Christoph Niederberger, directeur de l'ACS, salue les participants et présente les comptes annuels 2021. Il signale que les comptes annuels 2021 et le rapport de révision ont été publiés sur le site Internet de l'ACS.

Fort heureusement, le résultat de l'exercice affiche un bénéfice de Fr. 64'595, meilleur que celui prévu au budget. Les raisons en sont, d'une part, les dépenses globales plus faibles (total négatif - Fr. 185'173.–), les baisses de frais de personnel, et des dépenses en général, ayant eu un impact positif, notamment du fait des restrictions dues à la Covid. D'autre part, les coûts de production du magazine de l'Association «Commune Suisse» ont pu être maintenus en dessous du budget malgré une situation de départ difficile, notamment sur le marché du papier.

En revanche, l'exercice 2021 s'achève avec un produit d'exploitation de Fr. 69'137, soit bien en dessous du budget. Ces tendances négatives sont à mettre sur le compte des recettes provenant de partenariats. En revanche, le bon résultat des recettes de la revue «Commune Suisse» est à nouveau réjouissant, notamment en ce qui concerne les recettes des annonces.

Données essentielles du bilan: avec les bénéficiaires enregistrés, le capital propre s'élève au 31 décembre 2021 à Fr. 639'504.–.

Le rapport de révision des comptes 2022, daté du 16 avril 2022, a été soumis à temps à la connaissance des organes. La révision restreinte n'a donné lieu à aucune remarque et a pu être conclue par une attestation positive. Le Comité a pris connaissance des comptes et du rapport de révision en les approuvant et recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes après prise de connaissance du rapport de révision positif.

L'Assemblée générale ayant pris connaissance du rapport de révision, le président passe au vote sur les comptes annuels 2021.

Décision: les comptes annuels 2021 sont approuvés à l'unanimité

4. Décharge du Comité et du Bureau

Décision: la décharge est accordée au Comité et au Bureau à l'unanimité et sans abstention.

5. Fixation des cotisations des membres pour 2023

Les cotisations des membres restent inchangées pour l'exercice 2023. Aucune requête n'est formulée. Le président invite les personnes participantes à voter sur ce point.

Décision: les cotisations des membres pour 2023 sont approuvées à l'unanimité et sans abstention.

6. Élection de l'organe de révision

Aux termes de l'art. 9 al. 2 des statuts de l'ACS, l'organe de révision de l'ACS est élu pour la durée d'une année. La société Schönenberger Die Treuhänder AG, Muri bei Bern est en place depuis deux ans et assure un travail qui a fait ses preuves. De son côté, la société est prête à poursuivre le mandat.

Décision: la réélection de la société Schönenberger Die Treuhänder AG, Muri bei Bern en tant qu'organe de révision de l'ACS pour une année supplémentaire est confirmée par l'Assemblée générale.

7. Divers

Dans le courant de l'année dernière, divers changements de personnel ont eu lieu. Le service communication a été pourvu avec Nadja Sutter, nouvelle rédactrice en chef, et Fabio Pacozzi, nouveau responsable communication. Le recrutement de ces deux nouvelles personnes a été effectué en interne par le directeur et la directrice suppléante. Par ailleurs, Luisa Tringale assure la succession d'Anna Celio-Panzeri au poste de responsable de projet pour les secteurs politiques asile et migration et la participation.

Agenda

- Suisse Public Smart le 23 juin 2022 sur le site de Bernexpo à Berne
- 70^e Assemblée générale de l'Association des Communes Suisses le 8 juin 2023 dans le cadre de Suisse Public sur le site de Bernexpo à Berne

Chr. Niederberger informe les personnes présentes que l'Association des Communes Suisses a conclu un partenariat pour la «Fête des fêtes» sur les années 2022 et 2023 avec le Musée en plein air de Ballenberg. Sur deux week-ends au cours de l'automne, les nombreuses coutumes automnales qui existent en Suisse reprennent vie sur le Ballenberg (commune de Brienzwiler). C'est l'occasion pour la commune de jouer un rôle important et crucial en tant que centre culturel de ces us et coutumes. L'ACS a pu obtenir que l'ensemble des membres des administrations et les collaborateurs de toutes les communes et villes suisses puissent profiter d'une remise d'entrée de 25%. De plus amples informations suivront rapidement et de façon détaillée sur les canaux de communication de l'ACS.

Le président demande si les personnes présentes ont des requêtes à exprimer au chapitre des divers. Aucune remarque n'est formulée. Il remercie chaleureusement l'Assemblée pour son soutien sur les points de l'ordre du jour soumis au vote et met fin à la partie officielle de l'Assemblée générale.

Exposés et table ronde sur le thème de l'«Administration numérique»

En collaboration avec la correspondante de la SRF, Felicie Notter, Christoph Niederberger assure l'animation des exposés et de la table ronde.

Exposés

- Christelle Luisier Brodard, conseillère aux États, cheffe du Département des institutions et du territoire (VD)
- Marcel Salathé, professeur EPFL, ancien membre de la Science Task Force COVID-19

Table ronde

- Chantal Weidmann Yenny, présidente de l'Union des communes vaudoises (UCV), syndique de Savigny (VD)
- Peppino Giarritta, responsable de l'Administration Numérique Suisse (ANS)
- Hannes Germann, conseiller aux États, président de l'ACS
- Marcel Salathé, professeur associé EPFL, ancien membre de la Science Task Force COVID-19

Pour finir, le président remercie tous les présent-e-s pour leur participation ainsi que toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette Assemblée générale. Avec une gratitude particulière à l'endroit de la commune hôte, Yverdon-les-Bains, l'Union des communes vaudoises (UCV) ainsi que l'équipe du Bureau pour l'organisation réussie de l'Assemblée générale. Enfin, le président clôture la 69^e Assemblée générale de l'Association des Communes Suisses et convie toutes les personnes présentes à prendre part à l'«Apéritif vaudois» .

Fin de l'Assemblée générale: 13h30

Berne, 4 août 2022